

*Mairie de Mours*  
*1 bis rue de Nointel*  
*95260 – Mours*

Envoyé en préfecture le 07/09/2024

Reçu en préfecture le 07/09/2024

Publié le 07/09/2024

ID : 095-219504362-20240906-2024\_035A-AI



*République française*  
*Département du Val d'Oise*  
*Commune de Mours*

---

---

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION  
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
A MONSIEUR DENIS DI BENEDETTO, ADJOINT**

Le Maire de la commune de Mours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 septembre 2024 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et de quatre Adjoints du 6 septembre 2024,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Denis DI BENEDETTO, Adjoint,

**N°2024/035**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 7 septembre 2024, **Monsieur Denis DI BENEDETTO**, élu premier Adjoint le 6 septembre 2024, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Entretien-maintenance, Qualité de vie et Environnement.**

Il exercera les fonctions suivantes :

- Etude, réalisation et suivi des travaux de bâtiments, de voirie et réseaux divers (VRD)
- Suivi de l'entretien des bâtiments communaux
- Etude, réalisation et suivi des opérations de qualité de vie (aménagement des espaces communaux, des voies de circulation douce, des routes, des chemins communaux, des projets de nouvel équipement)
- Suivi des projets de développement durable, pour la gestion des déchets

**Article 2 :**

Monsieur Olivier LESUEUR, Maire de la Commune de MOURS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, **délégation de signature** à Monsieur Denis DI BENEDETTO pour :

- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 7 500 €

- la signature des factures attestant du service fait

- la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision et relevant du domaine de délégation de fonctions visé à l'article précédent

- la signature de tous les documents, courriers et autorisations de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées et qui sont énoncées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus

La signature par Monsieur Denis DI BENEDETTO des pièces et des actes précités devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du Maire* ».

**Article 3 :**

Le présent arrêté

- est inscrit au registre des actes de la mairie
- est adressé à : l'intéressé  
Monsieur le Préfet du Val d'Oise  
Madame la Trésorière Principale de L'Isle-Adam

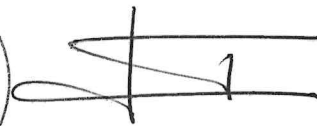
Fait à Mours, le 6 septembre 2024.

**Le Premier Adjoint,**



**Denis DI BENEDETTO**

**Le Maire,**



**Olivier LESUEUR**